

Avant et après la TV

Sans nul doute, la Télévision romande a-t-elle gagné en crédibilité en présentant un dossier « Fluor en Valais » sans complaisance, précis, combatif ; la lisibilité d'une telle synthèse (Temps présent, 27 avril) est le gage que le petit écran, bien utilisé, est un moyen irremplaçable d'éducation politique, un outil précieux pour la transparence sociale et économique de notre petit monde helvétique.

La présentation de cette « leçon de choses » remarquable aura à coup sûr, sur le terrain, une influence salutaire : les pouvoirs publics, pour ne citer qu'eux, ne pourront se dérober devant une opinion publique sensibilisée aujourd'hui au-delà des cercles directement concernés par la pollution distillée par les usines d'aluminium.

Il y a gros à parier également que la Télévision romande s'est exposée — mais n'est-ce pas aussi inhérent à sa mission ? — en publiant ce travail critique aux foudres de milieux qui assimilent l'exercice souhaitable de neutralité du petit écran à une sorte de livre d'images des intérêts acquis. La première réaction d'Alusuisse Chippis est à cet égard révélatrice (« Nouvelliste », 28 avril) ; se référant à une démonstration parue dans « Le Mois économique et financier », organe mensuel de la Société de Banque Suisse (mars 1978), la direction concernée stigmatisait le déséquilibre de l'enquête présentée, relevant que « la radio et la télévision ne pouvant aller en profondeur, s'accommodent volontiers de cette façon de départager le monde en bons et méchants, sans y apporter de nuances »...

Le retentissement inhabituel de cette émission télévisée ne fera cependant pas oublier le rôle déterminant joué dans cette affaire par les premiers intéressés, l'Association de défense contre les émanations nocives des usines (souvent évoquée dans ces colonnes), tant il est vrai que malgré les rapports des commissions d'experts, malgré l'existence d'organismes spécialisés en la ma-

tière, il aura fallu que les Valaisans s'organisent pour que « ça bouge », comme on dit.

L'histoire de la mise sous le boisseau des pouvoirs publics par les industriels de l'aluminium, rappelée à juste titre, ne doit pas non plus faire oublier que la passivité des autorités locales et cantonales trouve sa justification dans une sorte de vide juridique inquiétant (cf. « La pollution et le droit », DP 450) : comment laisser aux lésés, dans des affrontements d'une telle importance et d'une telle complexité, la charge de faire la preuve, à eux seuls, des dégâts subis et de leur ampleur ? Le cas d'Alusuisse est ici caricatural si on se souvient que tous les éléments de preuves étaient de tout temps entre les mains de la direction, et entre ses mains seulement (impuissance totale des spécialistes officiels à se constituer un dossier par eux-mêmes !). Et ce, sans parler des achats systématiques des âmes et des consciences...

Reste aujourd'hui à considérer aussi le climat qui présidera à l'assainissement de la situation. Ce n'est, rappelons-le, qu'à fin décembre dernier que le Conseil d'Etat valaisan a fait le premier pas (précisé par des « mesures complémentaires » en mars), se résignant à imposer aux usines de Chippis, Steg et Martigny de « conduire les fours avec un minimum d'émanations », d'« assurer un fonctionnement maximum des installations d'épurations existantes », de « diminuer la pollution actuelle », de « ne pas remettre en service des fours pendant la période de la floraison ». Ce n'est qu'à fin décembre que le Conseil d'Etat valaisan se risquait, dans la foulée, à exiger de l'usine de Chippis qu'elle rétablisse, dans un délai de trois mois, l'étanchéité de toutes les halles d'électrolyse, c'est-à-dire qu'« elle remplace toutes les vitres et portes détériorées ou manquantes »... Et en février dernier encore le député Edgar Zufferey demandait au Conseil d'Etat la garantie que les mesures prises n'auraient pas de répercussions sur le maintien des ateliers... Allons donc ! La lutte ne fait que commencer. A quand la mise sur pied d'un organe de contrôle digne de ce nom, comme le revendique l'Association de défense ?

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
No 452 4 mai 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs,

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux

452

Mai 68

révélateur et accélérateur en Suisse aussi

Le magazine de la Télévision romande (TVR), Temps Présent, consacrait donc une édition spéciale, le lundi 24 avril, aux événements de mai 68 : « Les pavés de mai 68 ». Condensé d'une série de quatre émissions que FR 3 programmera en mai, ce film d'une durée de deux heures quinze environ a été réalisé par Claude Torracinta et Pierre Demont. Coproduit par la TVR, FR 3 et Gaumont, il alterne des documents images/sons émanant de plus de trente sources différentes et des témoignages recueillis dix ans plus tard auprès de diverses personnalités impliquées dans ces événements.

Rigoureux et intelligent, le montage retrace l'histoire chronologique de la France de janvier 68 à la fin du mois de juin. Un véritable psychodrame qui dépasse la fiction et paraît incroyable pour des téléspectateurs romands. Est-ce le fait de la version internationale, de la coproduction ? Les perspectives internationales de la contestation ne sont pas apparues, les explications restaient floues.

La « Table ouverte » du dimanche 30 avril devait compléter le dossier. Hélas ! une fois de plus il fut question de la France, du PC, de Marchais, etc. La TVR devient-elle une quatrième chaîne ? Les invités français ont dominé le débat et fait le spectacle. Et Glucksmann a su utiliser les antennes de la SSR pour « faire circuler l'information ». Pour résumer aussi l'esprit de Mai 68 (à ses débuts), qui est celui du judéo-christianisme à ses origines : la recherche de la justice et de la liberté, l'affirmation des droits des individus contre tous les dogmatismes (de gauche surtout) et tous les terrorismes. Tous les participants s'accordaient à dire que la constatation avait été un phénomène mondial, mais personne ne parlait de la société suisse. Pourtant elle aussi a été secouée et a évolué.

« A son maximum actuellement, l'activité solaire

prédispose-t-elle à l'agitation et aux émeutes ? » Ce titre d'un article de la « Tribune de Genève » du 15 mai cerne bien un climat. Car pendant tout ce printemps chaud les médias parlaient de flambées de violence, d'assassinats, de désordres, de grèves, de bombardements, de manifestations. Aux Etats-Unis et au Japon, en Chine et en Tchécoslovaquie, en Espagne et en France, même en Suisse. Manifestations de jeunes, d'étudiants surtout, contre la guerre coloniale du Vietnam qu'une implacable logique militaro-industrielle transformait en génocide électronique. Et soudain, révoltes contre les ordres établis et la société de papa.

Faites l'amour, pas la guerre

Tout avait commencé aux Etats-Unis dans les années 60 avec le refus public de la conscription. « Faites l'amour, pas la guerre. » Des étudiants, beaucoup de Noirs et de femmes, contestaient l'impérialisme américain, le système de discriminations raciales, toute la société du pays le plus riche du monde. Et ces dissidents chantaient des mots étranges : qualité de la vie, écologie, droits des minorités, libertés. Une fantastique révolution culturelle agitait les esprits et les campus, allait bientôt gagner l'Europe.

Là aussi les manifestations contre la guerre du Vietnam ont servi de détonateur. C'était alors le temps de la croissance tous azimuts, du boom dans tous les domaines. Toutes les générations, la classe moyenne goûtaient enfin aux délices de la société de consommation. Et voilà que des étudiants criaient dans la rue que chacun était complice de la guerre du Vietnam. Une remise en question fondamentale : l'autorité, les hiérarchies, les valeurs, bref la civilisation. A Paris, des groupuscules parvenaient à entraîner les masses populaires, la révolte des étudiants devenait grève générale. Le pouvoir des mots et des rêves faisait chanceler une démocratie très centralisée et autoritaire.

En Suisse, jamais la croissance économique n'avait été aussi rapide, le niveau de vie aussi élevé. Pénurie de main-d'œuvre, arrivée en masse

des travailleurs étrangers, tout semblait aller pour le mieux dans le meilleur des mondes. On parlait alors de l'initiative d'un dénommé Schwarzenbach contre la surpopulation étrangère. Les seuls trouble-fêtes étaient les Jurassiens qui ne manquaient pas une occasion de mobiliser l'opinion publique. Des terroristes ? Des révolutionnaires ? Des gauchistes ? Des patriotes ? Comme pour le Vietnam, la presse mélangeait tous les termes.

Détonateur vietnamien

En Suisse aussi, c'est la guerre du Vietnam qui est à l'origine de la contestation. On organisait des manifestations dans les grandes villes depuis des années ; et les mouvements ont contribué à créer une nouvelle conscience envers le tiers monde : complicité, responsabilité, culpabilité. Les événements de mai ont eu des répercussions différentes dans les régions du pays. Les Universités de Suisse alémanique ont suivi les mouvements de Berlin et de Francfort. C'est ainsi que la contestation à Zurich a été caractérisée par des happenings politiques, puis par l'occupation du Globus, enfin par une opposition extraparlamentaire très active. En Suisse romande, l'influence de Paris a été déterminante. Et c'est à Genève que la contestation, provoquée dans une certaine mesure par le déroulement des Journées de la Défense nationale, a pris la plus grande ampleur.¹

Des milieux restreints

Manifestations, occupations de l'Université, meetings, landsgemeindes permanentes, chahuts, ces formes de contestation se sont limitées aux milieux étudiants. Le pouvoir n'est jamais descendu dans la rue, il n'a gagné ni la population, ni les syndicats, ni les partis politiques. Les grands thèmes, « le refus des autorités et des hiérarchies », « l'opposition à l'armée », « la critique de l'enseignement » ne concernaient qu'une minorité d'étudiants. Les rêves des mouvements les plus durs, « changer la société suisse tout entière », « saper

¹ Voir également l'interview de B. Crettaz parue dans le précédent numéro de DP.

la paix du travail » ne passaient pas. Les gauchistes en restaient aux slogans et à la magie des mots, sans s'attaquer aux réalités économiques et politiques du pays.

La Suisse est certainement l'Etat qui a le mieux intégré les vagues de contestation des années 60. Certes, on y comptait alors très peu d'étudiants, une des proportions les plus faibles d'Europe. De plus les études supérieures restaient le privilège d'une classe sociale précise. Dispersés dans plusieurs Universités, les étudiants ne connaissaient pas encore de problèmes d'emploi et leur faisaient défaut des sujets réels de revendication. Enfin et surtout les traditions démocratiques, une certaine décentralisation des pouvoirs et l'exercice des droits populaires offraient — au moins extérieurement — des possibilités de dialogue.

Contestation à retardement

C'est à retardement, dans les années suivantes, que le phénomène de la contestation s'est vraiment manifesté. Dans les grandes villes, à Genève et à Lausanne aussi. Comme si la haute conjoncture, l'élévation continue du niveau de vie permettaient toutes les audaces. Si les entreprises privées n'étaient pas attaquées de front, les institutions et les administrations étaient mises en cause : l'enseignement, la culture (les maisons de jeunes, le théâtre), les églises, l'armée, les syndicats, les partis politiques. Inlassables, les groupuscules révolutionnaires montaient sur toutes les brèches. On voyait des gauchistes partout, on disait — et on dit toujours — qu'ils noyautaient et manipulaient tous les mouvements de revendication.

Marx et Coca-Cola

Crise de société ? Crise d'identité ? Inquiétude religieuse et métaphysique ? Autant de questions, autant de réponses. La formule de Godard, les enfants de Marx — l'enseignement dogmatique — et de Coca-Cola — la société d'abondance — illustre bien les contradictions et la confusion des esprits. Il reste que la conjugaison de plusieurs facteurs, l'irruption dans la société des premières générations de l'après-guerre, l'élévation cons-

tante du niveau de vie et d'éducation, la guerre du Vietnam à laquelle participaient toutes les puissances industrielles, tout cela a créé une situation nouvelle. Pour la première fois dans l'histoire des jeunes refusaient en masse de faire une guerre. « Envoyer les jeunes à la guerre, exercer un contrôle sur leur accès aux femmes, les soumettre à de longs processus d'initiation, tout cela s'est effondré en même temps, en dix ans à peu près », notait B. Fox, anthropologue américain (« Fait féminin », p. 379)... Et encore : « Qu'arrive-t-il aussi quand vous créez des sociétés comptant des proportions très importantes de vieilles femmes et de vieux hommes ? ».

Fragilités sociales

Un révélateur. La contestation a révélé les besoins latents d'une grande partie de la population urbaine : besoin de participation, de communication, de libertés, de justice, d'alternatives. Elle a donné l'audace de revendiquer à toutes les minorités. Toutes choses qui se traduisent par le développement de la vie associative et des mouvements féministes. Elle a révélé aussi la fragilité des sociétés industrielles. Ainsi donc des minorités pouvaient mobiliser des masses, paralyser tout un pays ! Enfin elle a démontré que les révolutions ne sont plus possibles dans les démocraties du fait de l'interdépendance des pays et de la complexité de l'économie moderne.

Dans le domaine de la mode, des idées et des mœurs, mai 68 a joué comme un accélérateur. Un exemple : « Les filles porteront-elles le pantalon au Cycle d'Orientation », titrait une affiche de la « Tribune de Genève » en 1967. Deux ans plus tard la mode était à la mini-jupe, puis au pantalon. Quant aux hommes, ils portaient les cheveux longs, abandonnaient volontiers la cravate. Avec la « pilule », la fin des tabous sur le porno, l'avortement et l'homosexualité, une morale séculaire a été bouleversée en quelques années. La société suisse, de tradition patriarcale et militaire, s'est ouverte : elle a pris des allures plus libérales et pluralistes.

L'avenir n'est plus ce qu'il était

Dix ans. Nous avons tous changé, et le monde plus vite que nos cœurs. Au temps de la croissance triomphante succède celui de la peur des pénuries. L'avenir n'est plus ce qu'il était. Sur tout le Vietnam s'étend peu à peu un communisme intégral que l'on connaît mal. En Europe, c'est le déclin des grandes idéologies, même le socialisme à la suédoise a perdu son pouvoir de séduction. La Suisse aussi a évolué très vite. Le Jura deviendra bientôt un canton suisse, les femmes ont obtenu le droit de vote. Quant à la surpopulation étrangère, la crise économique a évacué ce problème en supprimant plus de 300 000 postes de travail. Si le niveau de vie reste le plus élevé du monde, des menaces de chômage se multiplient. Et les excès mêmes de la croissance font apparaître les problèmes de l'environnement. Une nouvelle contestation prend forme contre les centrales nucléaires et l'idéologie aveugle du progrès.

Durcissements

La crise, l'insécurité rétablissent maintenant la dure vérité de la concurrence. On assiste à un durcissement général de la société qui réagit à la conjoncture. Le temps du laisser-faire et laisser-aller est révolu. Des entreprises sont éliminées, les budgets publics rabotés, la discipline et l'effort rendus à l'honneur dans les écoles. Dans l'armée, les refus de servir diminuent, à l'Université les étudiants préparent leurs examens et leur carrière. Dans la société suisse les crispations se multiplient (batailles pour le maintien de la politique sociale, contre le démantèlement des droits populaires, contre le centralisme nucléaire, par exemple). Réactions et réajustements, les lois du marché rétablissent dans tous les domaines l'équilibre du corps social. Mais le nombre des marginaux, des extrémistes, de tous ceux qui ne peuvent pas s'adapter aux contraintes de la société, augmente. Montée de la violence, du terrorisme, de l'irrationnel ? Les données sont nouvelles. La diminution

● SUITE ET FIN AU VERSO

Mai 68

révéléateur et accélérateur

(suite et fin)

des contraintes, l'affaiblissement des normes sociales ne provoquent-elles pas une espèce d'angoisse diffuse ?

Il faut voir que les nouvelles générations ressentent intensément la crise actuelle de transmission des valeurs et des connaissances. Il importe que le dialogue, que les communications ne soient pas rompues avec les nouvelles générations. Celles-ci ne constituent ni une classe messianique ni une masse résignée. Au début des années 80, les cohortes des 18-20 ans seront les plus nombreuses, la société suisse étant alors une des plus vieilles du monde. Une des plus conservatrices aussi.

1968 à la manière helvétique

Souvenez-vous ! 1968, toile de fond mondiale. Au Vietnam, quelques jours après que le général américain Westmoreland avait annoncé la « fin du tunnel », le Vietcong lançait (le 29 janvier) l'« offensive du Tet ». En Allemagne de l'Ouest, les combats de rues succèdent aux combats de rues ; principale cible des manifestants : la presse Springer ; le 18 février, une démonstration internationale contre l'engagement américain au Vietnam réunit plus de 10 000 personnes ; le 11 avril, l'attentat contre Rudi Dutschke met le feu aux poudres, manifestations monstres dans toutes les grandes villes. En Tchécoslovaquie, le 21 août, l'entrée des troupes du Pacte de Varsovie dans le pays met fin à la tentative de « socialisme à visage humain », incarnée, à l'Ouest, par Alexander Dubcek. En Amérique latine, les étudiants tentent de prendre la parole : à Mexico, heurts sanglants avec les forces de l'ordre, des centaines de morts ; coups d'Etat à Panama, en Argentine, au Pérou et au Brésil ; le 12 octobre commencent

les Jeux olympiques au Mexique... Aux Etats-Unis, c'est l'affirmation du Black Power (Martin Luther King assassiné le 4 avril) et de la résistance à la guerre du Vietnam ; Nixon est élu président en décembre. En Afrique, c'est la guerre biafraise. En Chine, élimination de Liu Chao-chi.

La plupart de ces événements retentissent dans notre pays.¹

US go home

27 janvier. Congrès suisse contre l'engagement américain au Vietnam à Bienne.

7 mars. Rassemblement de près de 1500 manifestants au Volkshaus de Zurich : Dow Chemical, la multinationale spécialisée dans la fabrication du napalm est clouée au pilori. Heurts avec la police.

30 mars. A Genève, vingt-deux futurs pasteurs refusent la « consécration ». Ce mois-là, la Conférence des directeurs des polices cantonales avait jeté les bases de la Police mobile intercantonale.

11 avril. L'attentat contre Dutschke provoque des manifestations spontanées à Zurich et à Bâle (quinze jours plus tard, des représentants des étudiants allemands viendront évoquer la situation en RFA à l'occasion du Dies Academicus zurichois — réunion interdite par les autorités universitaires).

27 avril. Qu'est-ce que le napalm ? Démonstration publique à Zurich.

3 mai. Jura : « désobéissance civique » ; des jeunes membres du groupe Bélier abandonnant leur équipement militaire.

9 mai. Journées genevoises de la Défense nationale (on annonce des classes mixtes dans les collèges genevois pour l'année suivante).

11 mai. Lausanne : procès des pacifistes.

14 mai. Les étudiants genevois manifestent aussi, mais dans le calme ; à Neuchâtel, sept résistants à la guerre sont condamnés.

¹ Voir, notamment, la documentation et les témoignages réunis par « Zeitdienst » et « Konzept » pour leur numéro commun du 1er mai (adresses utiles : « Konzept », Weinbergstrasse 31, 8006 Zurich, ou « Zeitdienst », cp 195, 8025 Zurich).

Futurs propriétaires de piscines

17 mai. Près d'un millier d'étudiants genevois protestent à l'aula de l'Université (titre dans les journaux du 20 mai : Comment les jeunes se voient-ils dans vingt ans ? Propriétaires d'une piscine).

21 mai. Des collégiens genevois partent en guerre contre la discipline et les efforts de mémorisation.

24 mai. A Lausanne, les étudiants réclament la réforme de l'Université.

30 mai. A Genève, plus de 1500 étudiants et jeunes travailleurs manifestent ; dans le calme, dans l'ordre, et pendant deux heures.

31 mai. Concert Jimi Hendrix ; premières apparitions de chiens policiers pour maintenir l'ordre.

2 juin. Le Sénat de l'Université de Genève se prononce pour le « dialogue ».

7 juin. Dies Academicus à Genève, chahut du CADE, dies criticus.

11 juin. La centrale de Lucens a lancé l'électricité atomique pendant une heure, titrent les journaux. Rockets vietcongs sur Saïgon.

15 juin. Après le refus, le jour précédent, des autorités zurichoises de confier le Globus à l'« Action autonome pour un centre de jeunesse », premières manifestations, suivies d'une occupation (la police est jugée par un « tribunal du peuple », un ultimatum est lancé à la municipalité).

22 juin. Journées internationales pour le Vietnam (manifestations à Zurich et à Bellinzona, entre autres, drapeaux vietcongs sur les cathédrales de Lausanne et de Genève).

50 blessés

29 juin. La tension est montée pendant toute la semaine à Zurich ; les troubles du Globus dureront du samedi au lundi ; 200 personnes arrêtées et 50 blessées ; une école d'officiers bernoise sera acheminée de Walenstadt à Zurich pour rétablir l'ordre si besoin était (les hommes sont armés — munitions de guerre).

2 juillet. Les autorités municipales décrètent une interdiction totale des manifestations ; elle sera levée quinze jours plus tard (à Genève, on signale

un mandat de dépôt à l'encontre de deux drogués ; les films projetés en Suisse romande : par exemple « Bonnie and Clyde », « Dans la chaleur de la nuit », « Haschich ».

30 juillet. Des troupes sont de « piquet » dans le Jura à la demande du gouvernement bernois (occupation de la préfecture par des Béliers le 30 juin) ; on ne l'apprendra que le 16 octobre.

21 août. Manifestations de gauche contre l'intervention en Tchécoslovaquie.

3 novembre. Procès Bührle and co. Le même mois, les associations zurichoises pour le suffrage féminin fêtent leur septante-cinquième anniversaire.

27 novembre. Le Conseil fédéral publie son « message » relatif à la création d'une « police mobile intercantonale ».

11 décembre. Séances du conseil communal zurichois consacrées aux troubles du Globus. Trois jours plus tard, une « action de Noël » à la gare de Zurich : des tracts sont distribués qui appellent à une plus grande solidarité avec le tiers monde, à la démocratisation de l'économie, de l'école et des universités.

REÇU ET LU

Les enseignants ouvrent le dossier nucléaire

L'« Educateur », organe hebdomadaire de la Société pédagogique de la Suisse romande, ouvre le « dossier nucléaire » (adresse utile, Imprimeries Corbaz, Planches 22, 1820 Montreux), après un long silence. Pour les auteurs, qui prévoient de poursuivre leur travail d'information dans les numéros ultérieurs de ce même hebdomadaire par une série de témoignages et des textes sur le gaspillage d'énergie et les économies d'énergie, il était temps : « le débat nucléaire a quitté le terrain de la technique et s'est engagé sur le terrain civique (= de la cité, donc politique) »... On imagine aisément les répercussions que pour-

rait avoir un tel débat parmi les enseignants romands. En tout état de cause, la tentative d'éclaircissement s'annonce délicate. Présentant le « dossier », le président de la SPR précise entre autres : « (...) Le comité central avait exprimé le vœu que ce numéro spécial présente de manière aussi honnête que possible les arguments des pro et des antinucléaires ; cette gageure n'a pas pu être tenue dans la mesure où il semble difficile de trouver des thuriféraires de l'énergie nucléaire parmi nos collègues ; tout au moins peut-on affirmer que, s'il en existe, ils ne se sont pas manifestés à notre connaissance ; c'est donc à des non-enseignants que les rédacteurs de ce numéro spécial ont dû faire appel pour orchestrer, dans un équilibre aussi réussi que possible, cette cantate à deux voix discordantes ».

En fait l'essentiel des thèses pronucléaires tient dans une longue lettre du président de l'Union des centrales suisses d'électricité et directeur l'Energie Ouest-Suisse, Christophe Babaïantz, datée du 12 août 1976, dont les termes, soigneusement pesés à l'époque, permettent une utile réflexion sur le développement de la polémique en deux ans.

— Un cap important pour le « Journal du Valais » : parution du numéro cent le 28 avril dernier ; trois mois d'existence face au « Nouvelliste », 8000 abonnés, et avec les ventes au numéro, un potentiel de lecteurs « supérieur à 30 000 personnes ».

— Dans « Le Rebrousse-Poil » (mai), mensuel d'action non-violente, de réflexion et de contre-information (Béthusy 56, 1012 Lausanne), qui assure la relève unitaire des deux publications disparues des milieux non-violents et de résistance à la guerre, des nouvelles de l'opposition nucléaire, des textes sur le « droit à la folie », sur l'univers carcéral, sur l'affirmation des droits de l'homme, sur l'objection de conscience, mais pas un mot sur la récolte de signatures en cours pour l'initiative lancée par les objecteurs de conscience, et centrée sur la « preuve par l'acte »...

— Dans le dernier numéro des « Cahiers Protestants » (Editions Ouverture, 1032 Romanel), à

noter entre autres un texte du pasteur Jean Anderfuhren consacré à « L'Eglise et à sa presse » : un plaidoyer pour presse ecclésiastique à l'échelle romande; les contingences techniques, commerciales et rédactionnelles imposant, selon l'auteur, de « renoncer à poser le problème de la presse ecclésiastique romande dans un contexte plus petit que celui de la Suisse romande protestante » ; et un avertissement : « faute de s'en aviser à temps, le protestantisme romand court le risque d'être privé d'une presse véritable ».

130 feuilles marginales

— Des étudiants en journalisme de Suisse alémanique ont relevé, dans un mémoire de licence, l'existence de 130 feuilles marginales (Alternativblätter) dans cette région. Dans le magazine de la « Basler Zeitung », qui pour une fois nous rappelle les beaux temps de la « National Zeitung », Jürg Frischknecht indique le nombre d'abonnés de journaux connus de ce qu'on appelait une fois la nouvelle gauche : « Zeitdienst », 1000; « Focus », 5000; « Leserzeitung », 5500; « Konzept », 3000. Une fusion serait théoriquement la meilleure solution pour assurer une parution financièrement solide. Elle n'est en général pas réalisable même si « Konzept » et « Zeitdienst » (l'ancêtre puisqu'il paraît depuis 1948) ont publié un numéro commun pour le 1er mai.

L'année des morts-nés

Deux grands projets fédéraux semblent promis à une mort prochaine : la TVA risque un deuxième échec (qui ne sera pas le second) devant le peuple; et la nouvelle LAMA, qui sera une simple loi de financement de l'assurance-maladie, n'intéresse déjà plus personne. Quant à la Loi sur la protection de l'environnement actuellement en consultation, elle est assez rétrécie pour avoir une petite chance de survie.

Rencontrer des drogués et lutter avec eux

« Ce qui importe, c'est de mener une politique préventive vigoureuse en ne cherchant pas à protéger l'individu contre lui-même (au nom de quoi ?) au moyen de l'interdit et de la répression, mais à faire diminuer la consommation en s'attaquant aux causes de la demande, et de venir en aide aux victimes. Pour toutes les toxicomanies. » C'est sur ces lignes que F. Brutsch concluait son texte, paru dans ces mêmes colonnes, et consacré à « un autre regard sur la drogue » (DP 449).

Aujourd'hui, deux travailleurs sociaux genevois prennent la relève, et versent au dossier des notes concernant leurs expériences sur le « terrain » : « C'est à titre personnel, précisent-ils, que nous présentons nos quelques constatations de travailleurs sociaux ayant à répondre à des demandes d'appui dans lesquelles le problème de la drogue peut être inclus ; nous n'engageons pas le service de Protection de la jeunesse dans lequel nous travaillons. » (Réd.)

Notre premier souci est d'apporter un *accompagnement* au jeune qui se drogue. Nous le rencontrons souvent à une période où il est centré sur la recherche de son plaisir immédiat. Il refuse l'aide médicale et le placement thérapeutique. Il refuse le travail et les normes familiales, veut découvrir un autre monde. Il aime la drogue. C'est la période des fugues, des actes de délinquance, de l'approche de la prostitution, de la concentration sur soi-même.

Maintenir une communication

En retrouvant régulièrement le jeune toxicomane, ou menacé de le devenir, sur son territoire (bars, quai, hôpital, prison), nous cherchons à :
— Maintenir une communication, même déformée, puisque le jeune est souvent sous l'emprise de la drogue.

— Lui permettre de nous connaître, dans notre personne et dans notre position ; il saura clairement que si nous n'acceptons pas la drogue, nous pouvons l'accepter, lui, l'aimer et tenter de comprendre ce qu'il recherche ; que nous sommes atteignables, surtout au moment des complications : maladie, angoisse, intervention de la police, etc.

— Déranger son installation dans la toxicomanie ; de parvenir progressivement à saisir ce qui pourrait être, pour lui, un début d'alternative au plaisir offert par la drogue.

— Être disponible pour offrir des lieux différents de rencontre, notamment avec d'autres jeunes ; de nous montrer attentif à la faille (maladie, peur de mourir) qui permettrait d'entreprendre un traitement personnalisé.

Un effort long et onéreux

Deuxième chapitre important, le *traitement*. Il doit, dans tous les cas, être envisagé sur une longue durée et compter avec des rechutes. Il exige de chacun, drogué, thérapeute, parents, office social, services financiers et pouvoirs publics et privés, un effort important, long et onéreux, accompagné du risque de l'échec.

Ce traitement nécessite une ample diversification des moyens médicaux et sociaux : maison de thérapie, institutions de semi-liberté, appuis familiaux ; centres spécialisés ; centre d'accueil à court terme, mais disponibles 24 heures sur 24, pour répondre à la demande immédiate, solutions d'accueil à long terme (3-4-5 ans) par des personnes privées (moutonnier, vigneron, professeur) formées ou non, mais averties, aptes à répondre à un appel affectif, une angoisse et une mise à l'épreuve intense ; créations originales et lieux de vie suffisamment protégés pour éviter d'être considérés essentiellement comme des centres de trafic. La valeur du traitement reste pourtant dépendante de la participation minimum du jeune drogué. Cette diversité thérapeutique demande un soutien financier certes conséquent, pouvant néanmoins se transformer en économie à long terme, en évitant

les longues peines de prison, pour prendre cet exemple.

Un appui aux parents

En troisième lieu, il nous faut détailler nos rapports avec *les parents des toxicomanes*. Notre rôle est de leur apporter un appui régulier :

— en leur précisant, au risque de les décevoir, que rien ne peut être « fait » (verbe trop souvent utilisé), sans que le jeune participe de manière minimale à son programme de traitement ;

— en les aidant à rester « porte ouverte » envers leur enfant. Toute menace de placement, de traitement, du juge, etc., ne fait que renforcer le fossé relationnel qui existe quelquefois ;

— en leur offrant des rencontres de groupe, dans le cadre d'un service social, avec d'autres parents, pour travailler ensemble leur compréhension des difficultés de leur jeune, leur manière d'être avec lui, et pour limiter ce piège douloureux de la culpabilité et de la solitude.

Avec eux, comme avec les thérapeutes, les accompagnants de tous genres et les pouvoirs publics, nous avons à répéter cette évidence : la durée du temps d'approche du toxicomane et de son traitement est longue, usante, peuplée d'espoir, de déception et d'angoisse.

Des entraves juridiques

Pour terminer, quelques notes sur *les aspects juridiques* du problème.

Notre réflexion fait suite à la mise sur pied d'un projet de loi sur la lutte contre la toxicomanie présenté par le Conseil d'Etat en 1977 (projet No 4683). Nous donnons ici notre point de vue concernant ce projet de loi et toute législation en matière de lutte contre la toxicomanie. Nous le faisons cependant de façon très succincte, nous réservant de ne soulever que des points essentiels sans entrer en détail dans le texte.

Nous sommes persuadés que toute mesure d'interne ou d'hospitalisation forcée est illusoire. Un traitement, par exemple ordonné par un juge, qui ne rencontrerait pas l'adhésion du toxicomane est

voué à l'échec. La pratique de l'hospitalisation forcée est en effet démentie par notre expérience professionnelle qui confirme que la participation minimum du toxicomane est une condition élémentaire à son traitement.

Le signalement du toxicomane par les membres de sa famille est dangereux et limitatif à tout projet de traitement. La famille a besoin d'être aidée et responsabilisée. Lui offrir la possibilité de dénoncer un enfant à une autorité, même civile, l'amène à démissionner.

En tant que travailleurs sociaux, nous ne sommes pas d'accord d'être astreints à signaler des toxicomanes, ce que prévoit le projet de loi du Conseil d'Etat. Cette mesure est incompatible notamment avec notre déontologie professionnelle et surtout avec notre manière de travailler : tout accompagnement et tout traitement social deviendraient inutiles avec une telle obligation pour nous.

De manière générale, nous sommes persuadés que toute loi pouvant voir le jour actuellement à Genève concernant la lutte contre la toxicomanie ne serait qu'une façon de renforcer un contrôle policier à l'égard d'une catégorie de la population

qui est très marginale et qui peut faire peur, par ses valeurs, son mode de vie et les risques certains qu'il comporte.

Nous refusons donc toute forme de législation en matière de toxicomanie car nous voyons dans ce texte de loi une entrave à notre travail auprès des toxicomanes ; nous sommes de plus persuadés qu'un projet comme celui du Conseil d'Etat est une réponse illusoire à deux demandes : celle de l'opinion publique qui est très angoissée par le problème de la drogue et celle du milieu judiciaire qui souhaite être déchargé de cette catégorie gênante d'individus.

Nous ne comprenons pas ce que le projet de loi du Conseil d'Etat apporterait de plus que la loi fédérale sur les stupéfiants et le code pénal — qui prévoient déjà la possibilité d'ordonner le placement en maison de santé si nécessaire — d'autant que toute mesure visant à développer la création de structures d'accueil et de traitement, ce que nous estimons nécessaire, n'a pas besoin d'un texte de loi, selon nous.

Monique Jan du Chêne et Dominique Riondel

La loi des consommateurs

Bon point pour les consommateurs suisses : Marianne Stettler, de l'agence de publicité bâloise GGK qui gère le budget publicitaire de Swissair a expliqué au journal «Le Monde» qui l'interrogeait pourquoi la « pub » de cette compagnie aérienne est différente ; elle a déclaré notamment : « Elle (cette publicité) doit informer, donc être transparente et vraie ; du reste, les actions menées en Suisse par des groupes de consommateurs qui critiquent ouvertement les produits ont déjà eu des effets sur les fournisseurs, qui deviennent plus prudents et rejailliront vraisemblablement sur la publicité. » Conclusion du « Monde » : La publicité en Suisse, ou l'astuce faite prudence.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Faites comme je dis...

Nous nous affligions, mes collègues et moi-même, de l'orthographe d'un tract distribué par nos élèves (un tract contre la police fédérale de sécurité)... (oui, c'est vrai : nous avons une malheureuse propension, nous autres, maîtres d'école, à ne guère entendre *ce qui est écrit*, pour ne considérer que le *comment c'est écrit*, et si les verbes sont bien accordés avec les sujets, et si *colline* a bien ses deux l et *colonnes* ses deux n — déformation professionnelle !)

Nous nous affligions donc, et il faut reconnaître qu'il y avait de quoi s'affliger !

Cependant...

Cependant, je reçois un très officiel « Programme

des Classes » pour l'année 1977-1978, de l'un de nos collègues, dans lequel je lis ceci, que j'approuve entièrement :

« ORTHOGRAPHE. OBJECTIFS GÉNÉRAUX. L'élève sera capable et/ou aura de nombreuses occasions de

1. *Copier sans faute...* »

Et plus loin :

« L'élève sera capable de...

accorder le participe II (passé) employé seul, employé avec l'auxiliaire être, employé avec l'auxiliaire avoir. »

Excellent ! Après quoi, je suis déconcerté de lire (page 2) :

« Ils se sont *posés* des questions... »

Et plus loin :

« Elles ont été *réalisée*... »

De lire (page 5) :

« Piquer la *curiositer* des élèves... »

D'entendre parler (page 6) d'un certain *Thucydite*, et (page 7) d'un « programme trop *lours* »...

Déconcerté aussi par des expressions comme « rendre les élèves familiers *au* concept... ». Ou

comme : « utiliser ce que l'Antiquité *peut amener* pour notre époque... » Ou comme : « Programme trop lour(d) : impossible *d'en donner* le tour... »

Ou encore comme : « Le souci orthographique apparaît dans tout ce qui est écrit (!), que ce soit en français, en mathématiques, *en éveil*... » Faut-il

comprendre que le souci orthographique disparaît « en sommeil » ?

Après tout, les petits camarades impriment leurs tracts avec leur argent de poche, tandis que c'est vraisemblablement vous et moi qui payons pour

l'impression de *Programme des classes* ! Je désapprouve cette façon d'utiliser notre argent. Et vous ?

... De même que je n'aime pas recevoir du service administratif de l'*Office de la Science et de la Recherche* une circulaire ainsi conçue :

« Pour nous permettre l'enregistrement des cartes perforées des indemnités et des jetons de présence *dont* vous avez droit... »

J. C.

Inusable

La fête du 1er Mai aura permis, cette année, à l'Union syndicale de populariser une entreprise de salubrité publique qu'elle vient de mettre sur les rails : le lancement d'un référendum contre la nouvelle loi sur la formation professionnelle. On a assez dit, ici même, l'insuffisance de ce projet, approuvé pourtant lors de cette dernière session parlementaire par le Conseil des Etats (24 voix contre 1) et par le Conseil national (122 voix contre 9). En fait, le projet de loi est d'autant plus scandaleux à la lumière des données nouvelles que

BAGATELLES

Savez-vous que nous avons notre tiercé helvétique ? Il s'appelle tout simplement « pari triplet » et ne se joue que sur les champs de course, à Aarau et ailleurs.

* * *

La lecture des pages d'annonces est toujours intéressante ! Connaissez-vous le Prince Fergus, administrateur de la Principauté, proclamée le 21 février 1977, de Little Scotland, en Australie. Il sera prochainement au Grand Hotel Dolder à Zurich et s'entretiendra avec ceux qui veulent investir dans sa principauté (Principality) !

* * *

Revenons dans un monde « civilisé » ! Dans une annonce d'une page, Conti Commodity Services de Zurich et Lugano offrent leurs services pour des opérations à termes sur matières premières. Il faut avoir de l'argent, des nerfs solides et savoir perdre parfois mais gagner aussi des rendements élevés. Le mot spéculation est écrit en toutes lettres : on n'en a pas honte, c'est légal !

* * *

Les Italiens habitant la Suisse se plaignent aussi du prix de leurs journaux vendus dans nos kiosques. C'est ainsi que le « Corriere della Sera » est vendu 1 fr. 20 à Bienne alors que le prix en Italie (150 lire) correspondrait au cours du change nor-

charrie la récession au chapitre du chômage des jeunes, en particulier. Mais attention ! présentant l'enjeu du référendum auquel elle est opposée (de « nombreuses améliorations seront ainsi remises en cause »), la Société pour le développement de l'économie suisse, organe de la haute finance et du patronat, teste pour la première fois dans son bulletin du 25 avril l'argument-choc, l'argument inusable, l'argument qui ne s'use même pas lorsqu'on s'en sert : « ce référendum vient fâcheusement allonger la liste des objets à soumettre à la votation populaire ». Des débats constructifs en perspective...

mal aujourd'hui à moins de 35 centimes environ.

* * *

Pro Helvetia avait envisagé de financer une chaire suisse à l'Université du Sud de la Californie (USC). Elle aurait pris un tiers à sa charge et l'économie aurait dû supporter les deux autres tiers. Les banques ont dit oui, l'industrie a dit non. Heureusement une autre solution, plus modeste, semble en voie de réalisation. Ajoutons que la présence d'un « Swiss writer in residence » serait

DP et les bébés-phoques

Le syndicat des bébés-phoques du Labrador vient d'élever une vive protestation auprès de DP et de ses typographes.

En effet, comme ils avaient déjà pu l'apprendre par plusieurs éditions du « New-York Times », du « Financial Times », du « Sports Times » et du « Times », le recueil de poèmes de François Bonnet édité par Bertil Galland ne s'intitule pas « Le cercle froid » mais bien « Le cercle du froid », comme DP ne l'avait pas écrit dans une précédente édition.

Avant de se faire sauvagement massacrer, les bébés-phoques — qui ont évidemment tous lu les poèmes de Bonnet, étant concernés au premier chef — ont donc tenu à ce que rectification soit

organisée dans le cadre de la Faculté de germanistique.

* * *

Le bureau Farner découvre des tendances inquiétantes sur le plan de la politique des consommateurs. Il le dit dans son service de presse (4/78) sous le titre « Protéger ou vouloir tout diriger ? » où il met en garde les consommateurs contre les interventions des fonctionnaires et de la bureaucratie ; jugez vous-même d'une des raisons avancées pour combattre un éventuel article constitutionnel : « Il existe une législation bien au point pour lutter contre les abus en matière de concurrence. Depuis que la haute conjoncture a pris fin, ces derniers ont d'ailleurs en grande partie disparu spontanément »... ou l'optimisme chevillé au corps !

* * *

Le petit livre de Tobias Kästli sur la grève du Gothard de 1875 (Z Verlag) reproduit, in extenso, en français, l'article sur cette grève paru dans le Bulletin de la Fédération jurassienne (anarchiste) du 29 août 1875. Une traduction allemande suit, puisque le livre a paru en allemand.

faite. DP se fait un plaisir de leur faire ce plaisir et recommande par la même occasion à ses lecteurs de ne plus acheter de manteaux en peau de phoque, d'autant plus qu'il existe des manteaux en peau de moustique et que ce ne sont pas les moustiques qui manquent.

Il faut par ailleurs signaler que, contrairement à ce que le soussigné a affirmé un peu légèrement, M. François Bonnet, poète, n'est pas un vieux pingre. M. Bonnet s'est en effet fendu de deux bouteilles d'un vin passable qu'il a offertes au soussigné, lequel en espérait au moins trois. Le soussigné pourra ainsi offrir une bouteille à un quelconque poète inconnu pour qu'il noie ses désespoirs dans l'alcool et finance ainsi l'AVS, par Régie des alcools interposée.

Gil Stauffer